



Planning cours de danse 2022/2023

(sous réserve de modifications, version du 29.06.2022)

Enseignantes : Mmes Maïté Margue, Magali Saint-Michel Cochet et Sissy Mondloch
Salles de cours : Salle de danse au Pavillon EM2 et Salle de danse au Hall Sportif « op Flohr »
Condition d'admission : âge minimum révolu, test d'aptitude ou autorisation médicale

Danse classique

Eveil à la danse

Eveil à la danse 1 (âge minimum de 4 ans révolus avant le 1er septembre)

1 cours de 45 minutes par semaine

Mardi 13.30-14.15 (Mme Maïté Margue)

ou

~~Samedi 10.30-11.15 (Mme Sissy Mondloch)~~ Classe complète, inscription seulement sur liste d'attente

Eveil à la danse 2 (âge minimum de 5 ans révolus avant le 1er septembre)

1 cours de 45 minutes par semaine

Jeudi 13.30-14.15 (Mme Maïté Margue)

ou

~~Samedi 11.15-12.00 (Mme Sissy Mondloch)~~ Classe complète, inscription seulement sur liste d'attente

Eveil à la danse 3 (âge minimum de 6 ans révolus avant le 1er septembre)

1 cours de 60 minutes par semaine

~~Jeudi 17.15-18.15 (Mme Sissy Mondloch)~~ Classe complète, inscription seulement sur liste d'attente

ou

Samedi 12.00-13.00 (Mme Sissy Mondloch)

Division inférieure - 1^{er} Cycle

Inférieur 1 (Condition d'admission : âge minimum de 7 ans révolus avant le 1er septembre)

2 cours de 60 minutes par semaine

Mardi 14.15-15.15 et Jeudi 14.15-15.15 (Mme Maité Margue)

ou

Mardi 15.00-16.00 et Jeudi 15.00-16.00 (Mme Magali Saint Michel)

Inférieur 2

2 cours de 60 minutes par semaine

Mardi 17.15-18.15 et Vendredi 16.30-17.30 (Mme Sissy Mondloch)

ou

Mardi 13.45-14.45 et Jeudi 14.00-15.00 (Mme Magali Saint Michel)

Inférieur 3 (et 3.1) (Diplôme du 1^{er} Cycle)

2 cours de 60 minutes par semaine

Lundi 16.30-17.30 (Mme Maité Margue) et Mercredi 16.30-17.30 (Mme Sissy Mondloch)

Division inférieure - 2^{ème} Cycle

Inférieur 4

2 cours de 75 minutes par semaine (dont 30 minutes d'entraînement facultatif)

Mardi 18.15-19.30 et Jeudi 18.15-19.30 (Mme Sissy Mondloch)

Inférieur 5

2 cours de 90 minutes par semaine (dont 30 minutes d'entraînement facultatif)

Lundi 17.30-19.00 (Mme Maité Margue) et Mercredi 17.30-19.00 (Mme Sissy Mondloch)

Inférieur 6 (et 6.1) (Diplôme du 2^e Cycle)

2 cours de 105 minutes par semaine (dont 30 minutes d'entraînement facultatif)

Mardi 15.30-17.15 et Jeudi 15.30-17.15 (Mme Maité Margue)

Danse contemporaine

Division inférieure - 1er Cycle

Inférieur 1 (âge minimum de 9 ans révolus avant le 1er septembre)

1 cours de 90 minutes par semaine

Jeudi 16.00-17.30 (Mme Magali Saint Michel)

Inférieur 2

2 cours de 60 minutes par semaine (dont 30 minutes d'entraînement facultatif)

Mardi 19.30-20.30 (Mme Sissy Mondloch) et Mercredi 16.30-17.30 (Mme Magali Saint Michel)

Inférieur 3 (Diplôme du 1^{er} Cycle)

2 cours de 60 minutes par semaine (dont 30 minutes d'entraînement facultatif)

Mardi 16.00-17.00 (Mme Magali Saint Michel) et Mercredi 19.00-20.00 (Mme Sissy Mondloch)

Division inférieure – 2^e Cycle

Inférieur 4

2 cours de 90 minutes par semaine (dont 30 minutes d'entraînement facultatif)

Lundi 19.00-20.30 (Mme Maité Margue) et Mercredi 17.30-19.00 (Mme Magali Saint Michel)

Inférieur 5

2 cours de 90 minutes par semaine

Lundi 19.00-20.30 (Mme Maité Margue) et Mercredi 17.30-19.00 (Mme Magali Saint Michel)

Danse jazz pour adultes

Degré Inférieur Adultes 1

1 cours de 60 minutes par semaine

Vendredi 17.30-18.30 (Mme Sissy Mondloch)

Formation musicale pour danseurs

La formation musicale est aussi un cours obligatoire pour les élèves en danse.

Les élèves de danse ont le choix entre la formation musicale traditionnelle jusqu'à la formation musicale 4 incluse, ou bien de suivre 2 années de formation musicale traditionnelle (FM 1 et FM2) et puis suivre le cours de formation musicale pour danseurs 2.

Le cours de formation musicale pour danseurs 2 est fortement conseillé à tous les danseurs, aussi ceux ayant accompli la formation musicale FM4 traditionnelle.

Grevenmacher (Maison d'Osbourg)

Jeudi

17.45-18.45

Salle 13

Mme Martine Breisch